SOLIDARITE ET PREVENTION

FO est signataire de l'accord du 17 novembre 2015, qui a créé une association paritaire dédiée aux actions de solidarité et de prévention, dénommée « IRP Auto Solidarité Prévention. »

Elle a pour objectif de mener des actions de solidarité et de prévention (soutien et assistance suite au décès d'un conjoint, enfant…) ; action d'aide en soutien de salariés assumant la tâche d'aidant familial auprès de leur proche ; actions de prévention auprès des entreprises et des salariés sur les conditions de travail : sécurité routière, protection auditive…, prévention des troubles musculo squelettiques (TMS). Là encore, il s'agit de s'adresser principalement aux salariés des TPE. FO est fortement investie dans cette association.

Du 28 novembre au 12 décembre 2016

Donnez du poids à vos droits !

Votez FO !

Et faites voter FO

Salaire, emploi, conditions de travail, santé, retraite, formation …

EN SAVOIR PLUS - NOUS CONTACTER
www.info-tpe.fr
la plate-forme Internet
des salariés des TPE

FO TPE 2016

TPE 2016

SALARIE(E)S DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE

J'AI DES DROITS. JE M'INFORME !

La grande élection syndicale pour les salariés des Très Petites Entreprises

www.info-tpe.fr

FO TPE 2016

EN DECEMBRE 2016,
LES SALARIES DES TRES PETITES ENTREPRISES SERONT APPELES A VOTER POUR
LEUR SYNDICAT.
CES ELECTIONS ONT LIEU TOUS LES QUATRE ANS.

Les services de l'automobile (commerce et réparation d'automobiles et de cycles dans les garages, contrôle technique, auto-écoles, location, parcs de stationnement, centres de lavage, casses...) représentent plus de 400 000 salariés dans plus de 100 000 entreprises, en grande majorité des TPE (de un à dix 10 salariés).

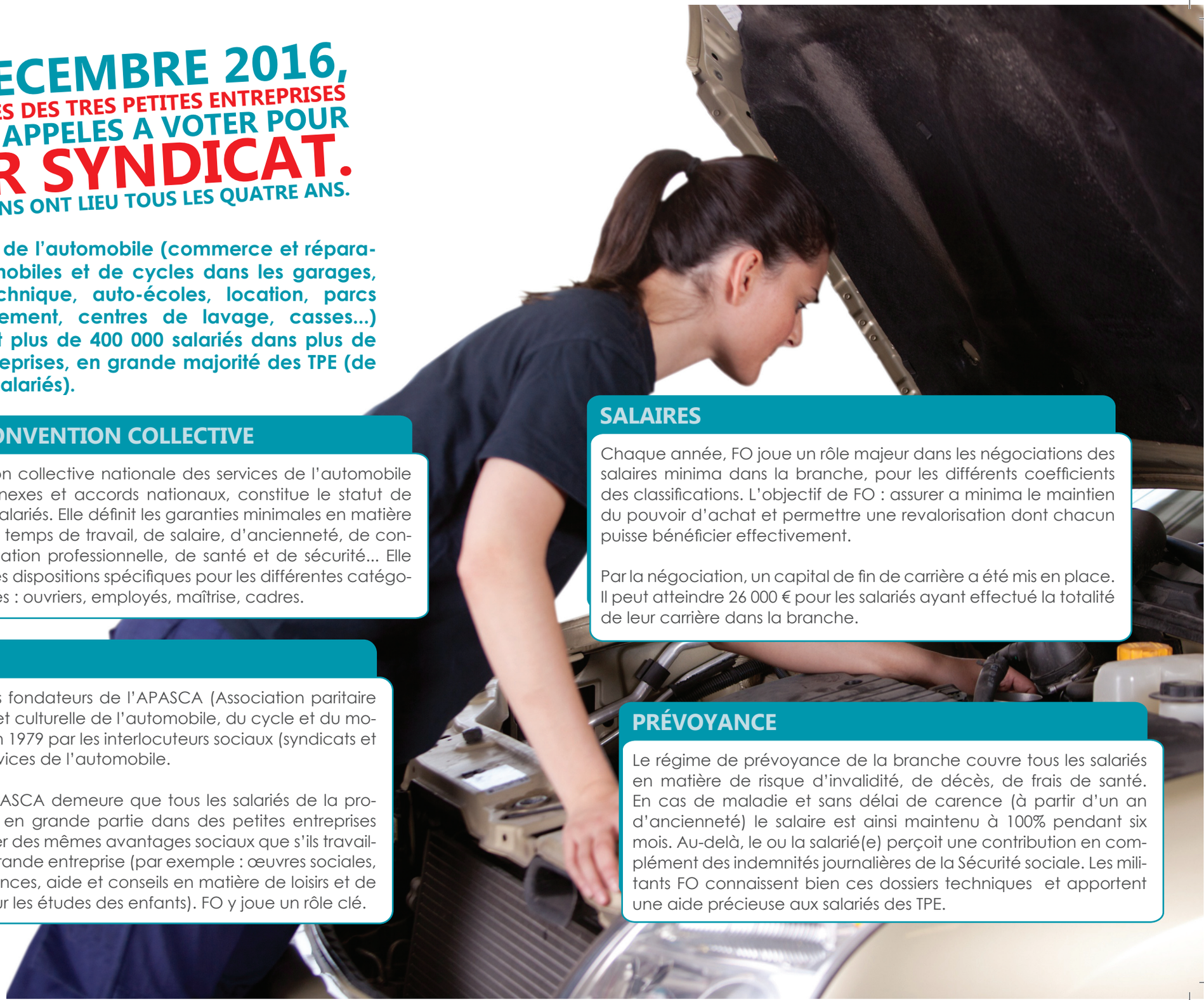

VOTRE CONVENTION COLLECTIVE

La convention collective nationale des services de l'automobile avec ses annexes et accords nationaux, constitue le statut de ces 400 000 salariés. Elle définit les garanties minimales en matière d'emploi, de temps de travail, de salaire, d'ancienneté, de congés, de formation professionnelle, de santé et de sécurité... Elle comporte des dispositions spécifiques pour les différentes catégories de salariés : ouvriers, employés, maîtrise, cadres.

L'APASCA

FO fait partie des fondateurs de l'APASCA (Association paritaire d'action sociale et culturelle de l'automobile, du cycle et du motocycle) créée en 1979 par les interlocuteurs sociaux (syndicats et patronat) des services de l'automobile.

L'objectif de l'APASCA demeure que tous les salariés de la profession, exerçant en grande partie dans des petites entreprises puissent bénéficier des mêmes avantages sociaux que s'ils travaillaient dans une grande entreprise (par exemple : œuvres sociales, colonies de vacances, aide et conseils en matière de loisirs et de culture, aides pour les études des enfants). FO y joue un rôle clé.

SALAIRES

Chaque année, FO joue un rôle majeur dans les négociations des salaires minima dans la branche, pour les différents coefficients des classifications. L'objectif de FO : assurer a minima le maintien du pouvoir d'achat et permettre une revalorisation dont chacun puisse bénéficier effectivement.

Par la négociation, un capital de fin de carrière a été mis en place. Il peut atteindre 26 000 € pour les salariés ayant effectué la totalité de leur carrière dans la branche.

PRÉVOYANCE

Le régime de prévoyance de la branche couvre tous les salariés en matière de risque d'invalidité, de décès, de frais de santé. En cas de maladie et sans délai de carence (à partir d'un an d'ancienneté) le salaire est ainsi maintenu à 100% pendant six mois. Au-delà, le ou la salarié(e) perçoit une contribution en complément des indemnités journalières de la Sécurité sociale. Les militants FO connaissent bien ces dossiers techniques et apportent une aide précieuse aux salariés des TPE.